

Dordogne pleine nature

Dans un objectif de promotion du territoire et pour apporter une réponse à l'attente des Périgourdins et des touristes, le Conseil départemental s'est engagé dans une démarche de valorisation et d'aménagement des sites de pleine nature.

Au cours des années précédentes, le Conseil départemental a soutenu différents projets qui étaient gérés par les comités départementaux de sport nature et les collectivités territoriales, véritables acteurs du développement des activités physiques de pleine nature.

Dans un deuxième temps, une politique d'animation a été proposée, notamment sur la période estivale, avec des dispositifs portés et animés directement par la Direction des Sports et de la Jeunesse. Ces activités avaient lieu sur les bases départementales de loisirs et de baignade mais également sur les sites labellisés au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI).

Afin de poursuivre cette stratégie de développement maîtrisé des sports et loisirs de nature, une attention toute particulière est portée aux organisateurs d'événements ainsi qu'aux prestataires qui animent et encadrent ces activités et participent au dynamisme et à l'attractivité de nos territoires.

Le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires Dordogne-Périgord (PDESI)

Le PDESI 24 est un outil de planification qui doit garantir l'accessibilité aux sites de pratique des sports de nature. Il offre un service de qualité en matière d'équipement, de panneautage, de stationnement, de sécurité et de niveau de pratique, en respect de l'environnement et des espaces naturels.

Ouverts à tous, ces spots répondent aux besoins et au niveau de pratique de chacun.

Les sentiers du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) en font également partie.

Le PDESI 24 compte 80 sites de pratique dans les activités suivantes : Canoë-Kayak, VTT, course d'orientation, trail, escalade, randonnée pédestre, randonnée équestre, marche nordique, tir à l'arc, ski nautique, spéléologie, voile, vol libre (parapente), aviron.

Les grands équipements sportifs : les sites départementaux

Dans le cadre de sa compétence en faveur du développement des sports de nature, le Département a aménagé des sites départementaux pour tous les publics.

Ces aménagements sportifs de nature sont ouverts au public gratuitement ou sous condition de pratique.





Rouffiac

- Le bike park est dédié à la maniabilité et au pilotage de votre VTT. Ouvertes tout au long de l'année, les pistes de différents niveaux, aménagées avec des modules en bois et des mouvements de terrain, sont accessibles aux petits et grands. Les consignes de sécurité et de pratiques vous sont données sur le panneau d'informations situé à l'entrée du Bike park. Le port du casque est obligatoire.

- L'Espace Sport d'orientation permet, selon votre niveau et vos envies, de pratiquer la course d'orientation en toute liberté et en toutes saisons. Munis de votre carte (<https://sportnature.dordogne.fr/> (<https://sportnature.dordogne.fr/>)), vous sillonnerez le site à la recherche des balises fixes et de leur poinçon. Les conseils pratiques vous sont donnés sur le panneau d'informations situé à l'entrée du site.



Grand étang de Saint Estèphe

- Le bike park est dédié à la maniabilité et au pilotage de votre VTT. Ouvertes tout au long de l'année, les pistes de différents niveaux, aménagées avec des modules en bois et des mouvements de terrain, sont accessibles aux petits et aux grands. Les consignes de sécurité et de pratiques vous sont données sur le panneau d'informations situé à l'entrée du Bike park. Le port du casque est obligatoire.

- L'Espace Sport d'orientation permet, selon votre niveau et vos envies, de pratiquer la course d'orientation en toute liberté et en toutes saisons. Munis de votre carte (<https://sportnature.dordogne.fr/> (<https://sportnature.dordogne.fr/>)), vous sillonnerez le site à la recherche des balises fixes et de leur poinçon. Les conseils pratiques vous sont donnés sur le panneau d'informations situé à l'entrée du site.

- Le tir à l'arc en parcours permet la pratique de cet art ancestral, mais sous certaines conditions d'accès. La pratique ne peut pas se faire seul. Cet équipement est ouvert aux structures organisées (clubs de tir à l'arc, centre de loisirs, scolaires...) ayant les capacités d'encadrement. En tant que particulier, vous pouvez vous orienter vers un professionnel qui vous proposera un encadrement et le prêt de matériels ; pour cela, RDV sur <https://sportnature.dordogne.fr/> (<https://sportnature.dordogne.fr/>).





Etang de la Jemaye

- L'Espace Sport d'orientation permet, selon votre niveau et vos envies, de pratiquer la course d'orientation en toute liberté et en toutes saisons. Munis de votre carte (<https://sportnature.dordogne.fr/> (<https://sportnature.dordogne.fr/>)), vous sillonnerez le site à la recherche des balises fixes et de leur poinçon. Les conseils pratiques vous sont donnés sur le panneau d'informations situé à l'entrée du site.

- Le pas de tir à l'arc permet la pratique de cet art ancestral, mais sous certaines conditions d'accès. La pratique ne peut pas se faire seul. Cet équipement est ouvert aux structures organisées (clubs de tir à l'arc, centre de loisirs, scolaires...) ayant les capacités d'encadrement. En tant que particulier, vous pouvez vous orienter vers un professionnel qui vous proposera un encadrement et le prêt de matériels ; pour cela, RDV sur <https://sportnature.dordogne.fr/> (<https://sportnature.dordogne.fr/>)



Lac de Gurson

- L'Espace Sport d'orientation permet, selon votre niveau et vos envies, de pratiquer la course d'orientation en toute liberté et en toutes saisons. Munis de votre carte (<https://sportnature.dordogne.fr/> (<https://sportnature.dordogne.fr/>)), vous sillonnerez le site à la recherche des balises fixes et de leur poinçon. Les conseils de pratique vous sont donnés sur le panneau d'informations situé à l'entrée du site.

- Le pas de tir à l'arc permet la pratique de cet art ancestral, mais sous certaines conditions d'accès. La pratique ne peut pas se faire seul. Cet équipement est ouvert aux structures organisées (clubs de tir à l'arc, centre de loisirs, scolaires...) ayant les capacités d'encadrement. En tant que particulier, vous pouvez vous orienter vers un professionnel qui vous proposera un encadrement et le prêt de matériels ; pour cela, RDV sur <https://sportnature.dordogne.fr/> (<https://sportnature.dordogne.fr/>)

- Le bike park est dédié à la maniabilité et au pilotage de votre VTT. Ouvertes tout au long de l'année, les pistes de différents niveaux, aménagées de modules en bois et de mouvements de terrain, sont accessibles aux petits et aux grands. Les consignes de sécurité et de pratiques vous sont données sur le panneau d'informations situé à l'entrée du Bike park. Le port du casque est obligatoire.

Forêt départementale de Campagne

- L'Espace Sport d'Orientation : Selon votre niveau, vous pouvez pratiquer la course d'orientation en toute liberté et en toutes saisons. Munis de votre carte (<https://sportnature.dordogne.fr/> <https://www.dordogne.fr/a-votre-service/sport-pour-tous-et-partout/dordogne-pleine-nature?>

[\(https://sportnature.dordogne.fr/\)](https://sportnature.dordogne.fr/)), vous sillonnerez le site à la recherche des balises fixes et de leur poinçon. Les conseils pratiques vous sont donnés sur le panneau d'informations situé sur le parking en face du Camping du Val de la Marquise.

- Le bike park : Cet espace est dédié à la maniabilité et au pilotage de votre VTT. Ouvertes tout au long de l'année, les pistes de différents niveaux, aménagées avec des modules en bois et des mouvements de terrain, sont accessibles aux petits et aux grands. Les consignes de sécurité et de pratiques vous sont données sur le panneau d'informations situé à l'entrée du Bike park. Le port du casque est obligatoire.

Le bike park se situe en plein cœur de la forêt domaniale de campagne. Au départ du parking situé en face du camping du Val de la Marquise, vous devez suivre le balisage sur 3 km pour arriver sur la zone du bike park. »

- La falaise du Roc Fayard est équipée de 56 voies d'escalade (de facile à très difficile). L'accès est libre, mais le grimpeur doit répondre aux normes d'escalade et doit être muni de l'ensemble du matériel nécessaire pour cette pratique (cordes, baudrier, mousquetons, dégaines ...). Un panneau d'informations présent sur le site, vous donne les consignes pratiques.

